



COMITE NATIONAL DU FIPHFP 7 JUILLET 2015

La CGT siégeait pour la première fois en 2015 après le boycott du précédent Comité avec FO, la FSU et Solidaires le 9 Avril, jour de mobilisation et de grève nationale.

Ce Comité National était dense avec le point sur :

- **la nouvelle nomenclature comptable**
- **l'augmentation des frais de missions (de 60 à 70 euros la nuitée dans les grandes villes pour les membres du CN hors personnes en situation de handicap)**
- **le vote sur 2 conventions ministérielles en renouvellement**
- **les points habituels sur l'activité du Fonds en termes de dépenses (aides plateforme, accessibilité et conventions).**

L'organisation des travaux est toujours la même avec le point sur les travaux des différents commissions et les suites données aux remarques formulées.

La CGT a, comme à son habitude, largement développé ses arguments, remarques et positions sur chacun des sujets abordés et, au regard des arguments présentés suite à la réunion de la commission des aides, voté pour les conventions présentées.

Nous avons fait, ainsi que la CGC, une déclaration liminaire ci-jointe.

En résumé, la CGT a rappelé les éléments du contexte national et nos positions sur le devenir du FIPHFP suite à notre audition par l'IGAS et l'IGA en Juin.

Le Président, excusé, nous avait adressé le message suivant :

- **L'activité 2015 est bien entamée avec des conventions conclues pour un montant de 351 M€ avec un travail dans les régions partagé quant aux objectifs et au plan national avec l'Etablissement Public et la Caisse des dépôts.**

Nous devons travailler sur les incidences financières liées au maintien dans l'emploi qui sont difficiles à mesurer sachant que 80% des personnes en situation de handicap le deviennent au cours de leur vie professionnelle.

- **Un point a été fait sur le problème de la participation des employeurs de la fonction publique aux commissions ; ce point était d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour à la demande des OS et des associations.**

En effet, la Commission Partenariat et Communication du 11 Juin ne s'est pas tenue faute de présence de ceux-ci et du boycott des OS et associations (cf. position CGT dans ce point).

Le Président s'est fait l'écho de nos préoccupations en la matière en indiquant qu'il était inacceptable et irrespectable (sic) de ne pas participer aux commissions en ce qui concerne les employeurs.

Et que c'était d'autant plus regrettable s'agissant du Rapport Annuel et des travaux du Conseil Scientifique.

Devant cette situation qui ne peut plus durer, la composition des Commissions via une délibération votées à l'unanimité a permis de renforcer la représentation des employeurs dans les Commissions.

Nous verrons à l'usage mais force est de constater que notre réaction lors de la Commission a fait bouger les choses.

Les employeurs ont toutefois déploré cette prise de position des autres membres du Comité National en indiquant qu'ils faisaient des efforts pour participer aux diverses réunions (sic) et qu'ils avaient plein d'autres tâches par ailleurs.

La CGT a fait remarquer qu'elle n'avait pas de leçons à recevoir de leur part et que, nous concernant comme les autres membres du CN, nous avons aussi d'autres « tâches »... !

- **Le Président souhaite aussi la présence des rapporteurs des Commissions des Aides et du Partenariat au Conseil Scientifique pour une meilleure liaison avec le C N.**
- **Le dernier point évoqué concernait une expérimentation dans quatre régions sur la mise en accessibilité des locaux administratifs (avec une estimation à 45 millions d'euros par France Domaines au plan national).**

Au regard de nos contraintes budgétaires (- 80 millions en 2014 hors prélèvement de 29 millions prévu sur 3 ans) est revenue la question de recettes nouvelles, en particulier La question du montant des contributions de l'Education Nationale.

Les contacts avec les Ministères concernés se poursuivent.

La CGT s'est félicitée de ce discours offensif mettant les uns et les autres devant leurs responsabilités afin de garantir un bon fonctionnement du FIPHFP dans lequel la CGT tient toute sa place.

1/ Point suite à la réunion de la commission des finances FIPHFP et décisions du Comité National

Concernant cette Commission, seulement deux points à l'ordre du jour à savoir la présentation de la nouvelle nomenclature comptable (qui permettra un suivi plus fin et pluriannuel) et les frais de déplacement.

Sur ce dernier point, la CGT a rappelé qu'elle avait interpellé la gouvernance afin d'obtenir une revalorisation substantielle du tarif de remboursement des nuitées actuellement à 60 euros, ce qui est trop faible par rapport au prix des hôtels (120€ pour les personnes à mobilité réduite).

De plus, la revalorisation à 70€ était actée depuis 2014 pour certains Ministères (Finances par exemple).

La délibération portant le montant à 70€ et qui s'alignera automatiquement sur le niveau du Ministère des Finances a été adoptée à l'unanimité.

2/ Point sur les suites de la Commission Partenariat et Communication et décisions du Comité National du FIPHFP

Le 11 Juin s'est réunie la Commission Partenariat et Communication avec, à l'ordre du jour le rapport annuel 2014 et un point sur les travaux du Conseil Scientifique.

A noter que seules les représentants des OS et ceux de deux associations étaient présents, le collège employeurs n'étant pas du tout représenté...

Au regard de ce fait, les membres présents ont décidé du boycott de cette réunion pour marquer leur mécontentement ; un seul employeur présent le matin à la commission des aides et aucun à celle-ci ; nos décisions sur les deux points cités – et plus particulièrement le rapport annuel, élément important dans la vie du FIPHFP -n'auraient pas eu de valeur du fait de l'absence d'un collège (article 59 du règlement intérieur).

Pour autant, l'ordre du jour du Comité National mentionnait l'étude de ces deux points et plus particulièrement le rapport annuel, passé de 54 à 124 pages entre la (non) tenue de la Commission et le 7 Juillet !

Il devenait donc impossible d'en discuter en séance plénière sans passer préalablement par une nouvelle réunion de la Commission pour délibération au prochain CN.

Cela a été le sens de la proposition de la CGT qui, avec la CFDT, la FSU, Solidaires et une association – CFPSAA- ont demandé ce changement.

Nous n'étions en effet pas convaincus des arguments juridiques opposés par la gouvernance concernant l'examen obligatoire à ce CN.

Malgré nos arguments et après un échange un peu musclé et ayant constaté que le reste des participants étaient ok pour l'examen du point, celui-ci est venu en « débats » après une brève présentation.

Rapide débat car nous avons refusé, comme les autres Os, d'y participer au regard de la façon de faire et du non passage en commission qui permet son étude et la prise en compte des remarques formulées.

Après quelques remarques sans réponses quant à leur prise en compte, la délibération a été votée par une majorité de pour, 4 NPPV (CGT, CFDT, FSU, Solidaires) et une abstention (association CFPSAA).

Le directeur a tenu à en remettre une louche en indiquant que le Président (excusé par ailleurs...) est le seul maître de l'ordre du jour et que chacun doit rester dans son rôle...

Le rapport annuel est le reflet du rapport de gestion voté préalablement...

La CGT a rappelé la nécessité du travail en commission, l'absence d'indication formelle du passage du rapport en commission ne constituant un motif suffisant pour le passer directement en CN.

Une modification de l'article du règlement intérieur sur les attributions de cette commission est d'ailleurs proposée par le groupe de travail règlement intérieur et sera étudiée, avec les autres propositions, lors d'un prochain CN.

3/ Point sur les suites de la Commission des Aides et décisions du Comité National

La commission des aides s'est réunie le 12 Juin afin de faire le point sur l'activité du fonds et deux délibérations (MEDEE, Ministère des Affaires Sociales).

Les conventions ont été revues ou complétées suite à demandes en commissions.

1.-Point sur l'activité du FIPHFP au 30 Juin 2015

Concernant les déclarations de contributions, nous sommes à 97% de réalisation soit une relance de 290 employeurs sur près de 15000 (en léger progrès par rapport à 2014).

Pour ce qui est des dépenses d'intervention, nous sommes au même niveau qu'en 2014 avec près de 65 millions d'engagements et 56% mis en paiement.

- **Aides** : 5284 aides traitées fin Juin soit une augmentation importante par rapport à 2014 (+800) ainsi que pour les paiements (plus de 8 M€ contre 7,76 M€ en 2014) avec un montant moyen équivalent.

Comme lors du précédent CN, la CGT s'est interrogée sur la capacité du service à traiter ces demandes ; il nous a été répondu que les moyens sont donnés pour y répondre.

- **Programme accessibilité** : après une année 2014 difficile suite au renouvellement des conseils municipaux, ce poste repart à la hausse (+61%) de demandes de financement reçues pour un montant payé un peu plus important (6,7 M€ contre 6,5 M€ en 2014)
- **Conventions** : augmentation des paiements en nombre ainsi que les sommes versées (370 M€ en cours contre 352M€ en 2014) dont 10 M€ pour l'Education Nationale qui ne paye pas de contribution...

La grande inconnue concernant les dépenses reste celle liée au maintien dans l'emploi.

Nous sommes, par ailleurs, de nouveau intervenus sur la nécessité de traiter les recours de plus de 100.000€ en commission ; ce devrait se faire lors de celle de Septembre.

Surtout qu'il a indiqué une augmentation de ceux-ci en montant (26,7 M€ contre 24,2 M€ en 2014 et des contributions forfaitaires (7,7 M€ contre 4,1 M€ en 2014).

Ceci illustre soit des problèmes de trésorerie (souvent le cas dans la fonction publique hospitalière) ou de difficultés à remplir les déclarations.

Sur l'ensemble de ces points, nous vous invitons à consulter le Rapport Annuel, qui, dans les dernières pages, donne le détail par Comité Local.

2.-Apprentissage

Il nous a été présenté la déclinaison des orientations présidentielle concernant l'apprentissage pour ce qui est des recrutements d'apprentis en situation de handicap dans la Fonction publique.

Au FIPHFP, nous ne partons pas de rien car cela concerne déjà 518 demandes d'employeurs (en particulier Fonction Publique Territoriale) pour un montant d'aides à hauteur de 10,7 M€ (91 FPT).

Il s'agit souvent d'aides incluses dans les conventions employeurs.

A noter à ce sujet que le FIPHFP exige un volet « apprentissage » relativement important tant en nombre d'apprentis qu'en montant dans les conventions à la signature ou récemment signées (cf. MINEFI CN 19.12.2014 ou celles présentées dans ce CN).

Sachant que le FIPHFP finance l'indemnité accordée à hauteur de 80 % du coût salarial annuel à la place d'une aide forfaitaire de 4.000 euros auparavant ainsi que d'autres mesures détaillées dans le rapport annuel (paragraphe III.IV) ou sur la plate-forme des aides.

Une question, déjà posée en commission, revient sur les postes pouvant être ensuite offerts dans la Fonction Publique en particulier l'Etat.

Sur 3744 bénéficiaires, seuls 208 ont recrutés...

Sans compter la nécessité de bien cibler les postes offerts car toutes les fonctions des ministères, en particulier régaliens, ne sont pas susceptibles d'être occupés par des apprentis.

Sachant que nous avons aussi du mal à identifier le recrutement par type de handicap (moitié non déterminé).

La CGT a aussi insisté sur la sortie d'un décret sur les dérogations pour les travaux dit réglementés concernant les mineurs de + de 15 ans et de - de 18 ans qui aura une incidence sur les postes offerts. Nous avons demandé au FIPHFP de faire particulièrement attention à ce point car, la tentation peut être grande pour les employeurs de soumettre des mineurs en situation de handicap à des travaux dangereux. Nous sommes résolument contre ce fait.

3. - Convention avec le MEDDE-MIETR

Ce ministère regroupe le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'énergie ainsi que le Ministère du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Il regroupe les agents transférés dans les directions des territoires qui dépendent des Préfectures ; c'est donc un ensemble très hétérogène (39.892 agents en 2015).

Nous avons eu le bilan de la convention précédente et le plan d'action quadriennal avec un problème de consommation des crédits du fait d'une décision tardive du CN mais il existe une vraie volonté dans ce Ministère sur le handicap.

Nous sommes en effet à 7,87% de personnes en situation de handicap soit presque deux points au-dessus des 6%. Perspective à 8,47% fin 2017)

Notre question posée sur la dernière convention, à savoir un meilleur décompte des BOE, a été prise en compte ainsi qu'en ce qui concerne le périmètre des agents concernés (rémunérés et gérés par le MEDDE).

Le projet présenté est de 3.712.616 € pour le FIPHFP avec un co-financement fléché du MEDDE à hauteur de 475.000€ minimum, toutes les actions et interventions ne pouvant être toujours valorisées financièrement.

Le dispositif du plan quadriennal est assuré par le Bureau de prévention santé au travail en lien avec les services sociaux et les correspondants handicap, point intéressant quant à la mise en œuvre des orientations.

Pour ce qui est des objectifs de la convention, ils sont en lien avec ceux du plan quadriennal à savoir :

- « améliorer les conditions de maintien dans l'emploi et de reclassement des agents devenus inaptes en cours de carrière ; **insistance particulière sur ce point dans la présentation au Comité National.**

Ceci rejoint les préoccupations de la CGT qui souhaite un travail de prévention en amont visant à prévenir le fait de devenir une personne en situation de handicap du fait de son travail.

- poursuivre l'effort de recrutement par voie contractuelle des personnes en situation de handicap, notamment en direction des candidats relevant des catégories A et B. ;

- renforcer dans tous les services la coopération pluridisciplinaire et l'approche en mode projet pour une meilleure intégration des personnes en situation de handicap ;

- améliorer l'identification des travailleurs en situation de handicap et poursuivre l'accompagnement des agents dans leur démarche de reconnaissance de leur handicap ;

- développer l'organisation d'actions d'information et de sensibilisation, **tout comme pour le maintien dans l'emploi, il a été particulièrement insisté sur ce point dans la présentation; ce qui nous convient bien car c'est un élément clé pour la réussite de l'intégration.**

La nouvelle convention prendra en outre en compte le recrutement de nouveaux apprentis en situation de handicap sur sa durée. »

Le Ministère, dans la présentation de son plan, insiste sur les résultats obtenus.

« En matière de recrutement de travailleurs handicapés (dans un contexte d'une contrainte de plus en plus forte pesant sur les autorisations globales de recrutements accordées à nos ministères), de rééquilibrage des recrutements au profit des corps de catégories statutaires A et B, et de renforcement de la coopération pluridisciplinaire.

Par notes, il a été demandé aux services de poursuivre la dynamique et l'effort entrepris ces dernières années pour le recrutement des travailleurs handicapés, assuré par la voie contractuelle.

En matière d'aménagement et d'adaptations de postes de travail au profit des agents en situation de handicap et développer le recours aux aides techniques et humaines en permettant notamment le financement des dépenses plus lourdes et inscrites dans la durée (surcoûts des transports, auxiliaires de vie).

Les actions financées ont bénéficié depuis le début de la convention 2008 à fin 2014, à près de 1 500 agents.

Outre ces montants financés par le FIPHFP, des dépenses financées par nos ministères sur crédits propres viennent s'y ajouter : formation, information, dépenses dépassant les plafonds du Fonds, etc.

Les MEDDE/MLETR interviennent pour compléter les actions financées par le FIPHFP sur leurs crédits d'intervention, avec une participation des MEDDE/MLETR de l'ordre de 200 K€ (estimation basse) sachant que ce chiffre n'intègre pas certains types de dépenses telles que la formation où la dépense afférente aux TH n'est pas toujours isolée de la dépense globale.

Les aides à caractère individuel, qu'elles soient humaines, techniques ou relatives aux frais de déplacements, sont largement majoritaires. Priorité a été donnée au financement de ces actions très concrètes indispensables au maintien physique des agents dans l'emploi. »

Comme indiqué en commission pour la CGT, ce projet, constitue un ensemble cohérent et des actions lisibles dans un grand professionnalisme sur la question de l'intégration des travailleurs handicapés avec un vaste réseau déployé sur le terrain.

Même s'il n'a pas été validé en CTM suite à boycott des OS portant sur le dialogue et non la politique handicap au Ministère.

A noter d'ailleurs que ces questions sont suivies en CHSCT.M avec des réunions régulières.

Nous avons repris les demandes de notre organisation à savoir un projet plus ambitieux et un effort sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap (plus du tiers du montant total dans la nouvelle convention) ainsi que montrer une réelle volonté de répondre aux besoins.

Au regard des réponses fournies et des précisions apportées, nous avons voté pour ce projet adopté à l'unanimité.

A noter l'effort fait sur le recrutement (50 en 2014 contre 40 prévus) avec un nouveau projet de 130 recrutements sur 3 ans dont 10 apprentis.

A noter aussi une vaste enquête menée auprès des personnels en situation de handicap ou se considérant comme tels (les résultats nous seront communiqués) avec 3.200 réponses qui permettent de mieux appréhender la réalité du handicap au Ministère.

Tout ceci dans le cadre d'un réseau de correspondants handicap important (sur site et réseau métiers) et d'une importante communication sur l'ensemble des implantations de la DGAC.

4. – Convention avec le Ministère des Affaires Sociales

Ce ministère regroupe plusieurs ministères dont celui de la Santé, du Travail et de la Jeunesse et des Sports soit près de 21000 agents.

Sont donc dans ce périmètre les DRJS, les DRASS et les DIRECCTE.

Comme le précédent Ministère, il s'agit, là aussi, d'un ensemble hétérogène avec une représentation CGT diverse.

Nos organisations se sont abstenues dans les deux premiers Ministères visés où nous sommes premiers suite aux dernières élections, ainsi que Sud (FO à la Santé se prononçant contre mais votant pour au FIPHFP !).

Aux motifs que les personnels des ARS sont exclus du dispositif national (conventions en région possible ; pas de conclues à notre connaissance) et que les emplois réservés (anciens militaires principalement) sont comptés dans le calcul des agents en situation de handicap ; majorant de fait le taux réel d'emploi. Ceci a été confirmé lors du Comité National ; de l'ordre de 0,6% en moins confirmant que nous sommes à à peine 6% selon les Ministères).

Au regard des précisions fournies en réponse aux questions posées en commission, la CGT a voté pour la convention adoptée à l'unanimité moins une abstention (Solidaires qui est resté sur le vote de ses organisations).

Les ARS sont des établissements publics qui ne peuvent être inclus dans la demande du ministère. Ce sont elles qui passent des conventions avec les comités locaux, le ministère assurant la cohérence globale. Nous avons souligné le manque de médecin de prévention dans les ARS et demanderons aux syndicats CGT de ces ministères de pousser pour que le médecin de prévention coordonnateur des trois ministères soit également celui des ARS (avec son accord), cela renforcerait la cohérence des politiques de santé.

Sur les militaires comptés dans les emplois réservés, c'est un vieux texte de Loi toujours en vigueur. Même si les militaires n'étaient pas comptabilisés, le taux de BOE serait supérieur à 6% pour l'ensemble des trois ministères (avec une répartition inégale, dont un taux légèrement inférieur pour le ministère de la santé).

Le projet repose aussi sur un plan quadriennal avec 10 objectifs et indicateurs reposant sur « un engagement fort et une mobilisation permanente ».

Le taux de BOE, sous les réserves données ci-dessus, est de 6,5%.

L'impact des anciens militaires n'est connu que pour les ARS qui sont...hors périmètre ! Soit **0,6% (environ 1 400 personnes) au 01/01/2014.**

La politique du handicap, basée sur le plan triennal 2015/2017, repose sur un réseau de correspondants handicap qui est destinataire d'une lettre de mission (cela nous paraît un plus).

La médecine de prévention est sollicitée mais l'ensemble est hétéroclite car il est fait appel à différents services sur le territoire.

Suite à demande en commission, il a été précisé que ceux-ci devaient accompagner le travailleur handicapé en situation de troubles psychiques (prestation, suivi et évaluation des effets).

De même concernant les formations qualifiantes, elles passent de deux sessions à 5.

Pour ce qui est du recrutement, malgré une forte baisse des effectifs dans ces ministères, l'objectif est de rester au-dessus des 6% avec des postes ouverts aux concours.

Avec une attention particulière sur le handicap psychique (avec formation des encadrants non prévu dans la convention originelle).

Pour ce qui est de l'apprentissage, suite à remarques en commissions, le nombre a été porté de 15 à 23 avec un engagement d'embauches à hauteur de 12.

Ceci répond, en partie, aux interrogations des OS sur le recrutement et le devenir des apprentis en situation de handicap.

A noter que le Ministère procède à une consultation des services pour recenser les emplois pouvant être occupés par ces apprentis.

Le Ministère s'inscrit, par ailleurs, dans le dispositif des pactes territoriaux.

Originalité intéressante de ce Ministère : il bénéficie du label diversité qui est attribué en reconnaissance du travail fait en matière de luttres contre les discriminations.

Une cellule est mise en place et peut être saisie directement par un agent, ce qui est un plus.

Des indicateurs de suivi de non-discrimination sont mis en place dans le cadre de l'ouverture du recrutement à tous les corps et tous les grades avec traçabilité pour les non-titulaires.

Il faut aussi noter la formation de l'ensemble des agents à la lutte contre les discriminations et stéréotypes.

Ainsi qu'un rapport annuel sur la diversité avec un volet qualitatif.

Concernant la convention en elle-même, elle se monte à 3.101.185€.

Avec un co-financement à hauteur de 786.558€, ce qui représente un montant non négligeable.

Comme dans la plupart des conventions, les aides techniques et humaines représentent plus de 80% du montant total ; l'accent étant mis plus particulièrement sur la rémunération d'agents aidants et d'aides pour améliorer les conditions de vie (prothèse, transports etc..).

Un montant de 225.000€ est prévu pour les prestations spécifiques pour le handicap psychique avec préparation en amont du collectif de travail.

Les recrutements sont fixés à environ 25 par an.

Un suivi plus pointu des évolutions de carrière est prévu.

5.-Questions diverses

Notre délégation recontactera les quelques régions où les nominations CGT n'ont pas été faites mais nous avons largement progressé au cours de 2014.

**Bonne lecture à toutes et tous
N'hésitez pas à nous solliciter
Nous sommes à votre service ! La délégation CGT**

Christophe GODARD
Téléphone 06 37 28 03 84
cgodard@ugff.cgt.fr

Bruno PICARD
Téléphone : 06 83 42 20 79
bruno.picard7@wanadoo.fr